



Réserve Naturelle
MARAIS COMMUNAL
DU POIRÉ-SUR-VELLUIRE

Synthèse du suivi ornithologique de la RNR du Poiré-sur-Velluire pour l'année 2023

Janvier 2024



vendee.lpo.fr

BirdLife
INTERNATIONAL
LA LPO FRANCE EST LE
REPRÉSENTANT OFFICIEL



Observatoire
du patrimoine naturel
du Marais Poitevin

REF : 2022110



Les Velluire
sur
vendée

Synthèse du suivi ornithologique de la RNR du Poiré-sur-Velluire pour l'année 2023

Rédaction :

Tiphaine HEUGAS

Photo de couverture :

© Adrien Martineau

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Vendée

Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON

tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : vendee@lpo.fr ; <http://vendee.lpo.fr>

Sommaire

Introduction	1
1 Présentation du site	2
2 Méthodologie de suivi	2
3 Les résultats	4
3.1 Evolution de la fréquentation du site depuis 2021	9
3.2 Les passereaux	9
3.2.1. Les passereaux nicheurs	10
3.2.1. Les passereaux hivernants	12
3.3 Les limicoles	13
3.3.1. Les limicoles nicheurs	15
3.3.2. Les limicoles hivernants	17
3.4 Les rapaces	17
3.4.1. Les rapaces nicheurs	18
3.4.2. Les rapaces hivernants	19
3.5 Les Anatidés	19
3.5.1. Les Anatidés nicheurs	20
3.5.2. Les Anatidés hivernants	20
3.6 Les autres groupes d'espèces	21
3.6.1. Les autres espèces nicheuses	22
3.6.2. Les autres espèces hivernantes	23
Conclusion.....	24
Annexe 1 : Liste des codes atlas.....	25
Annexe 2 : Liste des espèces présentes entre 2021 et 2023	26

Index des figures, cartes et tableaux

Figure 1 - Baisses de la Réserve Naturelle Régionale du communal du Poiré-sur-Velluire.....	2
Figure 2 - Localisation des points d'écoute et du parcours d'observation.....	3
Figure 3 - Évolution du nombre d'oiseaux recensé depuis 2021.....	9
Figure 4 - Localisation des passereaux nicheurs sur la réserve en 2023.....	11
Figure 5 - Localisation des passereaux hivernants sur la réserve en 2023.....	12
Figure 6 - Evolution du nombre de limicoles - hors vanneau, pluvier et bécasseau - sur la réserve en 2023.....	14
Figure 7 - Evolution du nombre de Vanneau huppé, Pluvier doré et Bécasseau variable sur la réserve en 2023.....	14
Figure 8 - Evolution du nombre de couples nicheurs de Vanneau huppé depuis 2014.....	16
Figure 9 - Localisation des individus de Vanneau huppé en période de reproduction au sein de la réserve.....	16
Figure 10 - Localisation des limicoles hivernants au sein de la réserve en 2023.....	17
Figure 11 - Evolution du nombre de rapaces sur la réserve en 2023.....	18
Figure 12 - Localisation des rapaces nicheurs sur la réserve naturelle en 2023.....	18
Figure 13 - Localisation des rapaces fréquentant la réserve naturelle en saison hivernale en 2023.....	19
Figure 14 - Evolution du nombre d'Anatidés sur la réserve naturelle en 2023.....	20
Figure 15 - Localisation des Anatidés nicheurs sur la réserve naturelle en 2023.....	20
Figure 16 - Localisation des Anatidés hivernants sur la réserve naturelle en 2023.....	21
Figure 17 - Evolution des effectifs cumulés d'oiseaux d'eau en 2023 sur la réserve naturelle.....	22
Figure 18 - Localisation des autres espèces nicheuses sur la réserve naturelle en 2023.....	23
Figure 19 - Localisation des autres espèces hivernantes sur la réserve naturelle en 2023.....	23
Tableau 1 - Date des comptages mensuels.....	3
Tableau 2 - Liste des espèces présentes sur la RNR du Poiré-sur-Velluire.....	4
Tableau 3 - Liste des passereaux inventoriés au sein de la réserve.....	10
Tableau 4 - Liste des passereaux nicheurs au sein de la réserve.....	10
Tableau 5 - Liste des passereaux hivernants au sein de la réserve.....	12
Tableau 6 - Evolution des couples nicheurs de Vanneau huppé en 2023.....	15
Tableau 7 - Liste des "oiseaux d'eau" présents sur la réserve naturelle.....	21
Tableau 8 - Autres espèces nicheuses sur la réserve naturelle.....	22

INTRODUCTION

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Communal du Poiré-sur-Velluire fait partie du réseau des 19 Réserves Naturelles des Pays de la Loire depuis 2012. Elle se situe sur la commune des Velluire-sur-Vendée, au cœur du Marais poitevin et du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, deuxième zone humide de France.

La commune est devenue propriétaire des 241 ha de prairies au moment de la Révolution. À cette époque, le site sert de pâturage aux troupeaux et d'usages divers aux habitants (chasse, pêche, etc...). Il ressort de cet historique des usages qui perdurent aujourd'hui, axés sur le pâturage plurispécifique et collectif. Cette vaste prairie naturelle humide n'a, de plus, jamais été impactée par le travail du sol.

Le Marais poitevin est situé sur la grande voie de migration occidentale. Il représente une des plus importantes zones humides pour l'avifaune migratrice, hivernante et nicheuse. Le communal du Poiré-sur-Velluire joue un rôle de remise, d'alimentation et de reproduction pour l'avifaune empruntant cette voie migratrice. Actuellement, 183 espèces d'oiseaux différents ont été vues ou entendues au sein de la RNR toutes périodes confondues.

Le PNR du Marais Poitevin étant gestionnaire du site, dans le cadre du plan de gestion 2020-2025 de la Réserve Naturelle Régionale du marais communal du Poiré-sur-Velluire, la LPO Vendée a été missionné afin de réaliser divers suivi ornithologique (STOC, espèces hivernantes, nicheuses et migratrices).

Les suivis migrateurs, hivernants et nicheurs sont réalisés dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin (OPN) sur le Marais communal depuis 2005. Le suivi STOC s'effectue également dans le cadre de l'OPN sur le Marais poitevin. Ce protocole est appliqué depuis 2017 sur le communal du Poiré-sur-Velluire.

La présente synthèse fait le point sur les données recueillies lors des différents suivis menés, en 2023, sur le communal du Poiré-sur-Velluire.

1 PRESENTATION DU SITE

La Réserve Naturelle Régionale du marais communal du Poiré-sur-Velluire, située à 15 km au sud-ouest de Fontenay-le-Comte, s'étend sur 241 hectares au cœur du Marais poitevin (cf. figure 1).

Ce marais « subsaumâtre » à la faune et flore très spécifiques, constitue un lieu de quiétude et une zone d'hivernage, de halte migratoire et de reproduction pour l'avifaune. Elle est essentielle pour l'équilibre global de l'environnement dans le Sud-Vendée, en interdépendance avec la Baie de l'Aiguillon.

L'analyse réalisée ici a été effectuée sur l'ensemble de ce périmètre en intégrant les fossés et canaux bordant le communal.



Figure 1 - Baisses de la Réserve Naturelle Régionale du communal du Poiré-sur-Velluire (PNR MP, 2023)

2 METHODOLOGIE DE SUIVI

L'objectif de la présente étude est de connaître l'évolution de la fréquentation de la RNR. De plus, elle a pour but d'améliorer les connaissances de l'avifaune nicheuse. Ces connaissances ont pour finalité l'éventuelle mise en place de mesures de gestion en faveur de l'avifaune. En effet, la RNR doit continuer à jouer le rôle de remise et de halte pour les oiseaux.

Pour atteindre ces objectifs, le principe de l'étude se base sur un comptage décadaire. Ce comptage permet de déterminer la richesse spécifique du site ainsi que de quantifier les oiseaux de manière précise.

Le comptage s'effectue en longeant la route, au sud et à l'est du communal. En complément dix points d'écoute ont lieu afin de déterminer les passereaux nicheurs (suivi STOC). La localisation de ces derniers apparaît en figure 2.



Figure 2 - Localisation des points d'écoute et du parcours d'observation

Pour faciliter l'analyse de l'avifaune nicheuse, un code atlas est attribué aux oiseaux montrant des signes de nidification (cf. annexe 1).

Les données opportunistes réalisées par des bénévoles et les données du Parc Naturel Régional ont également été prises en compte afin de compléter l'inventaire au besoin.

Les dates de comptage décadaires apparaissent sur le tableau suivant.

Tableau 1 - Date des comptages mensuels

Lundi 9 janvier 2023	Jeudi 19 janvier 2023	Jeudi 26 janvier 2023
Mercredi 8 février 2023	Mardi 14 février 2023	Mercredi 22 février 2023
Mercredi 8 mars 2023	Lundi 20 mars 2023	Mardi 28 mars 2023
Mercredi 5 avril 2023	Lundi 17 avril 2023	Jeudi 27 avril 2023
Vendredi 5 mai 2023	Mardi 16 mai 2023	Jeudi 25 mai 2023
Mardi 7 juin 2023	Vendredi 16 juin 2023	Vendredi 23 juin 2023
Mercredi 5 juillet 2023	Mardi 18 juillet 2023	Lundi 24 juillet 2023
Vendredi 4 août 2023	Mardi 16 août 2023	Mercredi 23 août 2023
Mercredi 6 septembre 2023	Jeudi 14 septembre 2023	Lundi 25 septembre 2023
Jeudi 5 octobre 2023	Mardi 17 octobre 2023	Lundi 30 octobre 2023
Mercredi 8 novembre 2023	Vendredi 17 novembre 2023	Mercredi 29 novembre 2023
Vendredi 8 décembre 2023	Mercredi 13 décembre 2023	Jeudi 21 décembre 2023

3 LES RESULTATS

Les comptages mensuels de 2023 ont permis de mettre en avant une espèce supplémentaire sur la réserve. Il s'agit de la Caille des blés *Coturnix coturnix*. Le nombre d'oiseaux présents sur la RNR depuis la fin des années 1970 passe donc à 183 pour l'année 2023. L'ensemble de ces espèces apparaissent ci-dessous. Les codes couleurs correspondent au catégorie Liste Rouge UICN (Jaune : Vulnérable, Beige : Quasi menacé, Orange : En danger, Rouge : En danger critique).

Tableau 2 - Liste des espèces présentes sur la RNR du Poiré-sur-Velluire

Nom français	Nom scientifique	Statut Vendée	Directive	Statut de protection	Europe	LR France (nidification)	LR France (hivernage)	LR France (migration)	LR PDL (nidification)	LR PDL (hivernage)	Date dernière observation
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	-	LC	ne	2023
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAc	-	LC	R	2023
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	NT	LC	NAd	NT	ne	2023
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	-	LC	-	2021
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	LC	NAd	LC	AS	1982
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	N, M, H	-	Chassable	VU	VU	NT	VU	VU	R	2023
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	M, H	Ann. I	Chassable	LC	-	LC	NAc	-	R	2001
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	M, H	-	Protégé	LC	-	NAc	LC	-	ne	2021
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	M, H	Ann. I (ssp schinzii)	Protégé	LC	NAb	LC	NAc	-	ND	2023
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	CR	DD	NAd	CR	AP	2023
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	M, H	Ann. II	Chassable	LC	-	DD	NAd	-	AP	2023
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2023
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2023
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	DD	LC	-	2023
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	M, H	Ann. II	Protégé	LC	-	LC	-	-	ND	2010
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	M, Ho	-	Protégé	LC	NAa	NAa	-	Naa	ne	1985
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	M, Ho	Ann. I	Protégé	LC	-	NAc	NAc	-	ne	2003
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	NT	NAc	-	NT	ne	2023
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	-	LC	LC	-	2021
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	NT	-	-	LC	ne	2023
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	VU	NAd	-	EN	ne	1998
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	EN	-	NAc	NT	ne	2023
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	VU	NAd	NAd	EN	ne	2021
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	-	-	VU	ne	2023
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	ne	2022
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	NT	-	NAd	VU	-	2023
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	NT	NAd	NAd	VU	ne	2023
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	NT	LC	NAc	NAd	LC	ne	2023
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	NAc	LC	ne	2023
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Nr, M, H	Ann. I	Protégé	LC	VU	NAd	NAd	CR	AP	1986

Nom français	Nom scientifique	Statut Vendée	Directive	Statut de protection	Europe	LR France (nidification)	LR France (hivernage)	LR France (migration)	LR PDL (nidification)	LR PDL (hivernage)	Date dernière observation
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	M	Ann. II	Chassable	NT	LC	-	NAd	LC	-	2023
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	Occ	-	-	-	-	-	-	NAa	-	2021
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	LC	NAd	NT	R	2021
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	LC	NAd	LC	ne	2023
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	-	-	-	-	NA ^a	-	-	NA ^a	-	1994
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	No, M, H	Ann. II	Chassable	LC	NAb	LC	NAd	Nab	R	2023
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	M, H	Ann. II	Chassable	LC	NAb	LC	NAd	-	AS	2023
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	LC	NAd	LC	AS	2023
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	VU	NAd	NAd	NT	ne	2023
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	M, Hr	Ann. II	Chassable	LC	-	NAd	LC	-	ne	2015
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	M, Hr	Ann. II	Chassable	LC	-	NAd	DD	-	V	1982
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	M, H	-	Protégé	LC	-	NAd	LC	-	AP	2023
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	NAd	LC	LC	V	2023
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	M, H	-	Protégé	LC	NT	NAd	DD	EN	ne	2022
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	M	Ann. I	Protégé	LC	-	-	LC	-	-	2015
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Sédentaire	-	Partiellement protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2023
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2023
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	M	Ann. I	Protégé	LC	EN	NAd	VU	CR	-	2020
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Nr, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	-	NAd	EN	-	1979
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	VU	-	-	LC	ne	2023
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	No, M, H	Ann. I	Chassable	LC	NAb	-	-	Nab	E	2021
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Sédentaire	-	Chassable	LC	LC	LC	-	LC	ne	2023
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Sédentaire	-	Chassable	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2023
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	DD	LC	-	2023
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	M, H	Ann. II	Chassable	VU	VU	LC	NAd	EN	V	2023
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	M	Ann. II	Chassable	LC	-	NAd	VU	-	-	2023
Cygne de Bewick	<i>Cygnus bewickii</i>	Ho	Ann. I	Protégé	EN	-	EN	-	-	non traité	1979
Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i>	occ	-	-	-	-	-	-	NAa	-	2021
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	Hr	Ann. I	Protégé	LC	-	NAd	NAd	-	ne	-
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	N, M, H	Ann. II	Protégé	LC	LC	NAd	-	Naa	ne	2023
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	-	-	LC	-	2020
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	-	LC	ne	2021
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	N, Mr	Ann. I	Protégé	LC	VU	-	NAb	Nab	-	2021
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2023
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	LC	NAd	LC	ne	2023
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Sédentaire	-	Chassable	LC	LC	-	-	NE	ne	2023
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	NT	NAd	NAd	LC	ne	2023
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	-	DD	NAd	-	ne	2021
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	-	2021

Nom français	Nom scientifique	Statut Vendée	Directive	Statut de protection	Europe	LR France (nidification)	LR France (hivernage)	LR France (migration)	LR PDL (nidification)	LR PDL (hivernage)	Date dernière observation
Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>	occ	-	Protégé	-	-	-	-	-	-	1985
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	-	ne	2023
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	NAc	LC	ne	2023
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	LC	-	2022
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	-	DD	LC	-	2023
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	N, M, H	-	Chassable	NT	LC	NAc	NAc	LC	ne	2023
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	VU	VU	LC	NAc	LC	R	2006
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Nr, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	NT	-	NT	ne	1982
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2023
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Sédentaire	-	Chassable	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2023
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	LC	ne	2022
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	M	-	Protégé	LC	VU	-	DD	-	-	2023
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	N, M, H	-	Protégé	NT	NT	NAc	-	NT	ne	2023
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	LC	NAc	VU	ne	2023
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Nr, M, H	-	Protégé	LC	EN	LC	-	-	ne	2023
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	NT	ne	2023
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	M, H	Ann. I (ssp sinensis)	P Protégé	LC	LC	LC	NAd	LC	ne	2023
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	M, H	-	Protégé	LC	VU	LC	NAd	-	V	1994
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	NT	LC	-	VU	V	2023
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2023
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	-	LC	ne	2001
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	-	LC	ne	2003
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2023
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	M, H	-	Chassable	LC	LC	LC	-	-	ne	2022
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	M, H	-	Chassable	NT	-	LC	NAd	-	ne	2022
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2023
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	-	2021
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	CR	NT	NAc	-	ne	2022
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Nr, M	Ann. I	Protégé	LC	EN	-	DD	EN	-	2011
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	NAd	LC	ne	2023
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	-	LC	V	2023
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	-	-	LC	-	2023
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	VU	NAc	NAc	EN	AP	2022
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2021
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	LC	-	2020
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	M	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	-	2023
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	LC	-	2023
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	-	2023
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	-	2023

Nom français	Nom scientifique	Statut Vendée	Directive	Statut de protection	Europe	LR France (nidification)	LR France (hivernage)	LR France (migration)	LR PDL (nidification)	LR PDL (hivernage)	Date dernière observation
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	Mr	Ann. I	Protégé	LC	NT	-	-	Nab	-	2014
Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	M, H	-	Protégé	-	NAa	-	-	Naa	ne	1994
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	VU	NAd	NAc	VU	ne	2023
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAc	LC	-	2023
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	LC	-	2023
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	VU	VU	NAc	-	LC	ne	2023
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Mr	-	Protégé	LC	LC	-	-	DD	-	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Sédentaire	-	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2023
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	NAb	LC	ne	2023
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	NAb	LC	ne	2023
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	NAb	NAd	LC	ne	2023
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	VU	ne	1997
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	-	NAd	NT	-	2023
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	NT	VU	VU	NAc	-	-	2018
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	N, P, H	-	Protégé	LC	LC	-	NAb	LC	ne	2023
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	EN	-	-	VU	ne	2001
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAc	NAc	LC	AP	2020
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	NT	NAb	LC	NAd	-	-	-
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	NT	LC	NAd	LC	ne	2023
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Nr, M, H	-	Protégé	VU	VU	NAd	DD	CR	ne	1984
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	1988
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Nr, M, H	-	Chassable	LC	VU	LC	NAd	EN	R	2023
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>	M, Ho	-	Chassable	LC	-	VU	NAb	-	ne	2003
Ouette d'Égypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	-	-	-	-	NA ^a	-	-	NA ^a	-	1988
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	M, Ho	Ann. I (ssp flavirostris)	Chassable	LC	-	NAc	-	-	ne	2018
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Nr, M	Ann. I	Protégé	VU	EN	-	-	-	-	2018
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Sédentaire	Ann. II	Chassable	LC	LC	-	-	NE	-	2023
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Sédentaire	Ann. II	Chassable	LC	LC	-	-	NE	-	2021
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	-	NAc	LC	-	2000
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2023
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	VU	-	-	LC	ne	2012
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	-	LC	ne	2023
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nuisible	-	Chassable	LC	LC	-	-	LC	ne	2023
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Nr, M	-	Protégé	LC	VU	-	NAd	CR	-	1995
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	NT	NAc	NAd	LC	-	2023
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	Sédentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	2022
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2022
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	LC	NAd	LC	ne	2023
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2023

Nom français	Nom scientifique	Statut Vendée	Directive	Statut de protection	Europe	LR France (nidification)	LR France (hivernage)	LR France (migration)	LR PDL (nidification)	LR PDL (hivernage)	Date dernière observation
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	M, H	-	Protégé	LC	-	DD	NAd	-	ne	2022
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	DD	LC	-	2021
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	N, M, H	-	Protégé	NT	VU	DD	NAd	EN	ne	2023
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	-	ne	2021
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	M, H	Ann. II	Chassable	LC	-	LC	NAd	-	R	1988
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	M, H	Ann. I	Chassable	LC	-	LC	-	-	AS	2023
Pluvier fauve	<i>Pluvialis fulva</i>	-	-	Protégé	-	-	-	-	-	-	-
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	VU	-	2022
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2023
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	M	Ann. I	Protégé	LC	CR	NA ^d	-	-	-	-
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	NT	NAd	NAd	DD	ne	2023
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2017
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	NT	NAd	NAd	LC	ne	2022
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	-	2023
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2023
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	-	2023
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2023
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	-	2022
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	occ	-	-	-	-	-	-	-	-	1999
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	N, M	Ann. II	Chassable	LC	VU	-	NT	VU	-	2018
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	VU	LC	NAd	CR	AS	2023
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	VU	-	NAd	NT	ne	2021
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	NT	VU	NAd	VU	ne	2023
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	Mr	Ann. I	Protégé	LC	-	-	NT	-	-	1995
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	occ	-	-	-	-	-	-	-	-	1987
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	LC	-	LC	ND	2023
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	N, M	-	Protégé	LC	VU	-	DD	EN	-	2022
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	NT	NAd	NAd	NT	ne	2023
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	M, H	-	Protégé	LC	LC	DD	NAd	Nab	ne	2023
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	NA ^c	NA ^c	CR	-	2023
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	N, M	Ann. II	Chassable	VU	VU	-	NAd	NT	-	2023
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	-	NAd	LC	ne	2023
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	CR	-	2022
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2023
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	VU	NT	LC	NAd	LC	AP	2023
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	VU	NAd	NAd	NT	ne	2023

3.1 Evolution de la fréquentation du site depuis 2021

La méthodologie de suivi étant la même depuis 2021 nous proposons d'évaluer la fréquentation du site depuis 2021 en comparant les résultats entre les années N, N+1 et N+2.

Pour obtenir l'histogramme ci-après, nous avons fait **une moyenne** des oiseaux comptés chaque mois, sur les années 2021 à 2023. Ce dernier permet d'estimer la quantité d'oiseaux présents sur le site (cf. annexe 2 : Liste des espèces observées sur la RNR depuis 2021).

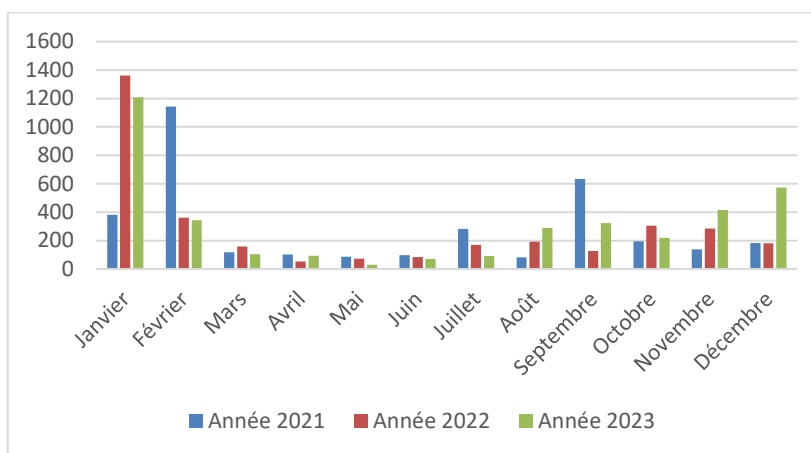


Figure 3 - Évolution du nombre d'oiseaux recensé depuis 2021

Le graphique précédent montre que, pour l'hivernage, le mois de décembre 2023 a connu une fréquentation nettement plus forte que les deux années précédentes avec près de 600 oiseaux observés. Cela s'explique par une inondation plus précoce du marais qu'habituellement. Les effectifs des mois de janvier et février 2023 sont relativement semblables à 2022 ; soit une forte fréquentation en janvier et une faible fréquentation en février. Ces constats sont en revanche à l'opposé de l'année 2021 qui affichait de faibles effectifs en janvier et un chiffre conséquent en février.

Les tendances printanière et estivale sont sensiblement les mêmes durant les trois années d'étude. Cette année encore, nous pouvons affirmer que la réserve a un pouvoir attractif sur les oiseaux en halte migratoire et en hivernage. Les prairies humides ainsi que la quantité de nourriture qu'elles offrent permettent à l'avifaune de s'alimenter lors de ces périodes clés dans le cycle ornithologique.

Enfin, la migration postnuptiale a été relativement étalée en 2023 avec environ 300 oiseaux par mois entre août et novembre. Cette année n'a donc pas suivi les schémas de 2021 et 2022. En 2021 la majorité des effectifs migrateurs ont fréquenté le marais en septembre, tandis qu'en 2022 la majorité des migrateurs ont été comptabilisés à partir d'octobre

3.2 Les passereaux

Ils constituent une part importante de la diversité avifaunistique du communal. Notons que le terme « passereaux » est utilisé au sens large.

Sont pris en considération les oiseaux chanteurs d'une manière générale :

- Les oiseaux de l'ordre des passériformes (des Alouettes aux Bruants, en passant par les Corvidés) ;
- Les galliformes (Cailles, Perdrix et Faisans) ;
- Les colombiformes (Pigeons et Tourterelles) ;

- Les cuculiformes (Coucous gris) ;
- Les apodiformes (Martinet noir) ;
- Les bucérotiformes (Huppe fasciée) ;
- Les piciformes (Pics).

En 2023, ce sont 56 espèces de passereaux qui ont été observées et ou entendues lors des différents comptages. Soit quatre de moins qu'en 2021 et cinq de moins qu'en 2022. Le tableau suivant reprend les passereaux observés en 2023. En bleu apparaît la nouvelle espèce recensée.

Tableau 3 - Liste des passereaux inventoriés au sein de la réserve

Accenteur mouchet	Coucou gris	Loriot d'Europe	Pinson des arbres
Alouette des champs	Étourneau sansonnet	Martinet noir	Pipit farlouse
Bergeronnette des ruisseaux	Faisan de Colchide	Martin-pêcheur d'Europe	Pouillot véloce
Bergeronnette grise	Fauvette à tête noire	Merle noir	Rossignol philomèle
Bergeronnette printanière	Fauvette grisettes	Mésange à longue queue	Rougegorge familier
Bouscarle de Cetti	Geai des chênes	Mésange bleue	Rougequeue à front blanc
Bruant des roseaux	Gobemouche noir	Mésange charbonnière	Rougequeue noir
Bruant proyer	Grive draine	Moineau domestique	Tarier pâtre
Caille des blés	Grive musicienne	Perdrix grise	Tarin des aulnes
Chardonneret élégant	Hirondelle de rivage	Pic épeiche	Torcol fourmilier
Choucas des tours	Hirondelle rustique	Pic vert	Tourterelle des bois
Cisticole des joncs	Huppe fasciée	Pie bavarde	Tourterelle turque
Corbeau freux	Hypolaïs polyglotte	Pie-grièche écorcheur	Troglodyte mignon
Corneille noire	Linotte mélodieuse	Pigeon ramier	Verdier d'Europe

3.2.1. Les passereaux nicheurs

Parmi les espèces seulement quelques-unes sont nicheuses. Nous avons distingué les espèces nichant de façon possible, probable ou certaine. Cette distinction se fait à l'aide d'un code de nidification attribué lors de la saisie des données (Cf. annexe 1)

En 2023, ce sont 14 espèces de passereaux qui ont montré des signes de nidification au sein de la réserve naturelle. Elles apparaissent dans le tableau suivant et sont localisées en figure 4 page 13.

Précisons que le suivi a lieu qu'en bordure du marais. Il est donc probable que nous passions à côté de certains individus nicheurs au cœur du communal.

Tableau 4 - Liste des passereaux nicheurs au sein de la réserve

Espèces	Reproduction possible	Reproduction probable	Nombre de mâles chanteurs min	Nombre de mâles chanteurs max
Alouette des champs			3	4
Bergeronnette grise			1	1
Bergeronnette printanière			1	1
Chardonneret élégant			1	2
Fauvette grisettes			1	1
Huppe fasciée			1	1
Hypolaïs polyglotte			2	3
Mésange bleue			1	1
Mésange charbonnière			1	1
Pouillot véloce			1	2
Rossignol philomèle			1	1
Tarier pâtre			1	1
Tourterelle des bois			2	2
Verdier d'Europe			1	1

- **Reproduction possible** : les passereaux nichant possiblement sur la RNR sont ceux dont un mâle chanteur a été entendu une fois sur le site en période de reproduction ou étant présent dans son habitat de nidification lors de cette période. Neuf espèces sont concernées : la Bergeronnette grise *Motacilla alba*, la Fauvette grisette *Sylvia communis*, la Huppe fasciée *Upupa epops*, la Mésange bleue *Cyanistes caeruleus*, la Mésange charbonnière *Parus major*, le Pouillot véloce *Phylloscopus collybita*, le Rossignol philomèle *Luscinia megarhynchos*, la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* et le Verdier d'Europe *Carduelis chloris*.
- **Reproduction probable** : au moins un mâle chanteur de cinq espèces a été entendu ou vu à plusieurs reprises et dans les mêmes secteurs lors des périodes de reproduction au sein de la RNR. C'est le cas de l'Alouette des champs *Alauda arvensis*, la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*, le Chardonneret élégant *Carduelis carduelis*, l'Hypolaïs polyglotte *Hippolais polyglotta* et le Tarier pâtre *Saxicola rubicola*.
- **Reproduction certaine** : aucune preuve de reproduction certaine n'a été observée en 2023 au sein de la RNR du Poiré-sur-Velluire.

Comme le montre la carte suivante, la grande majorité des passereaux utilisent la ripisylve jouxtant le marais pour nicher. Comme précisé en 2022, au regard des milieux très ouverts présents sur le marais et ses abords, **cette ripisylve est d'une importance capitale pour la préservation des passereaux nicheurs sur le site.** En effet, en 2022, 11 espèces sur les 13 nicheuses potentielles et probables sont dépendantes de la ripisylve pour accomplir leur nidification. Pour l'année 2023, 12 espèces en dépendent. Afin de garantir la pérennité de ces espèces au sein du marais, la conservation de la ripisylve est primordiale.

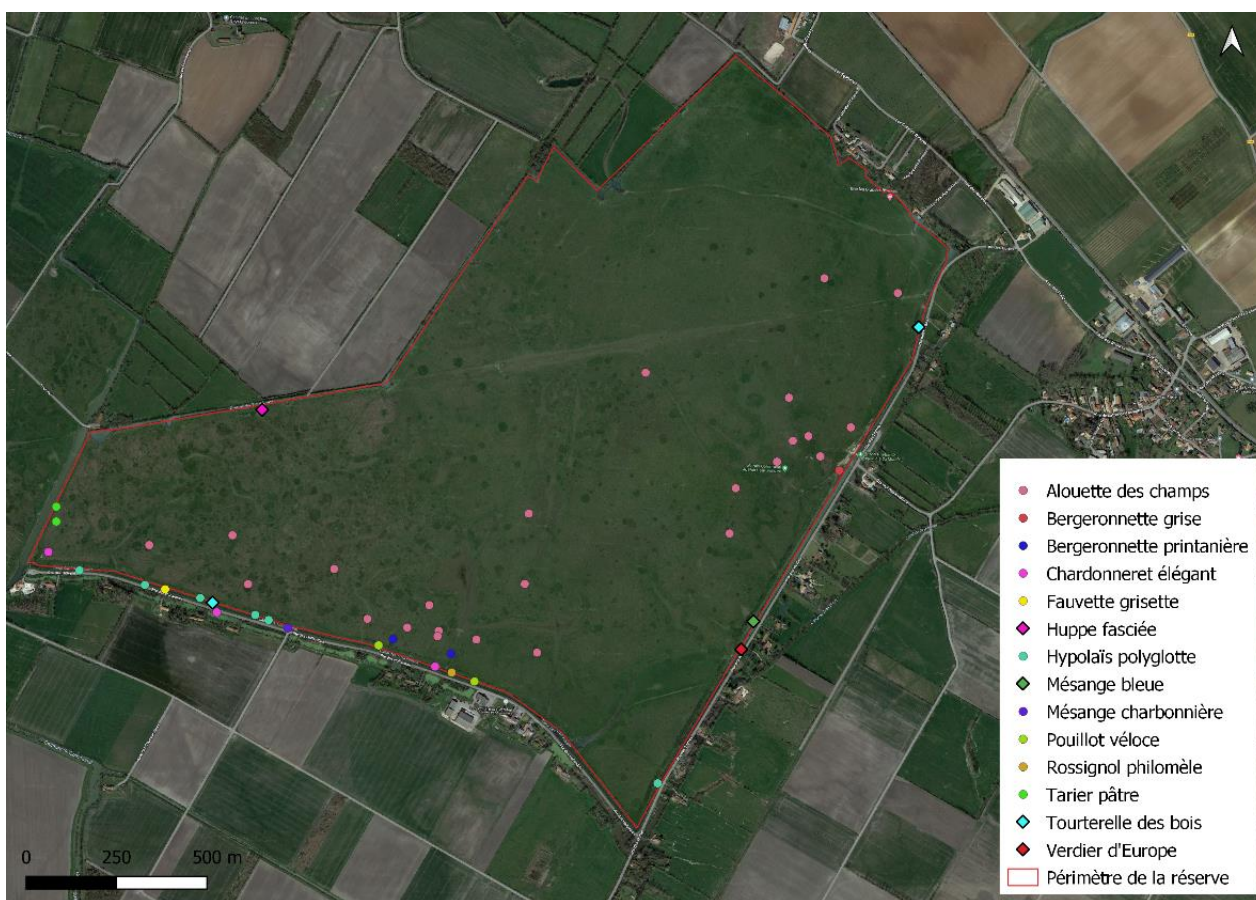


Figure 4 - Localisation des passereaux nicheurs sur la réserve en 2023

3.2.1. Les passereaux hivernants

Parmi les 56 espèces de passereaux inventoriées sur la réserve, 30 sont hivernantes. La majorité d'entre elles utilisent l'aire d'étude tant en période estivale qu'hivernale. D'autres sont des hivernantes strictes comme le Tarin des aulnes *Spinus spinus*. Notons la présence d'une Hirondelle rustique *Hirundo rustica* le 8 novembre 2023 au sein de la réserve. C'est la première mention de l'espèce sur le site à une date si tardive. Notons que de nombreuses hirondelles rustiques ont été vu jusqu'en novembre dans le département.

La liste des espèces hivernantes apparaît au tableau 5 et sont localisées en figure 5.

Tableau 5 - Liste des passereaux hivernants au sein de la réserve

Accenteur mouchet	Geai des chênes	Pic vert
Alouette des champs	Grive draine	Pie bavarde
Bergeronnette des ruisseaux	Grive musicienne	Pigeon ramier
Bergeronnette grise	Hirondelle rustique	Pinson des arbres
Bouscarle de Cetti	Martin-pêcheur d'Europe	Pipit farlouse
Chardonneret élégant	Merle noir	Pouillot véloce
Corbeau freux	Mésange à longue-queue	Rougegorge familier
Corneille noire	Mésange bleue	Tarier pâtre
Étourneau sansonnet	Mésange charbonnière	Tarin des aulnes
Faisan de Colchide	Moineau domestique	Verdier

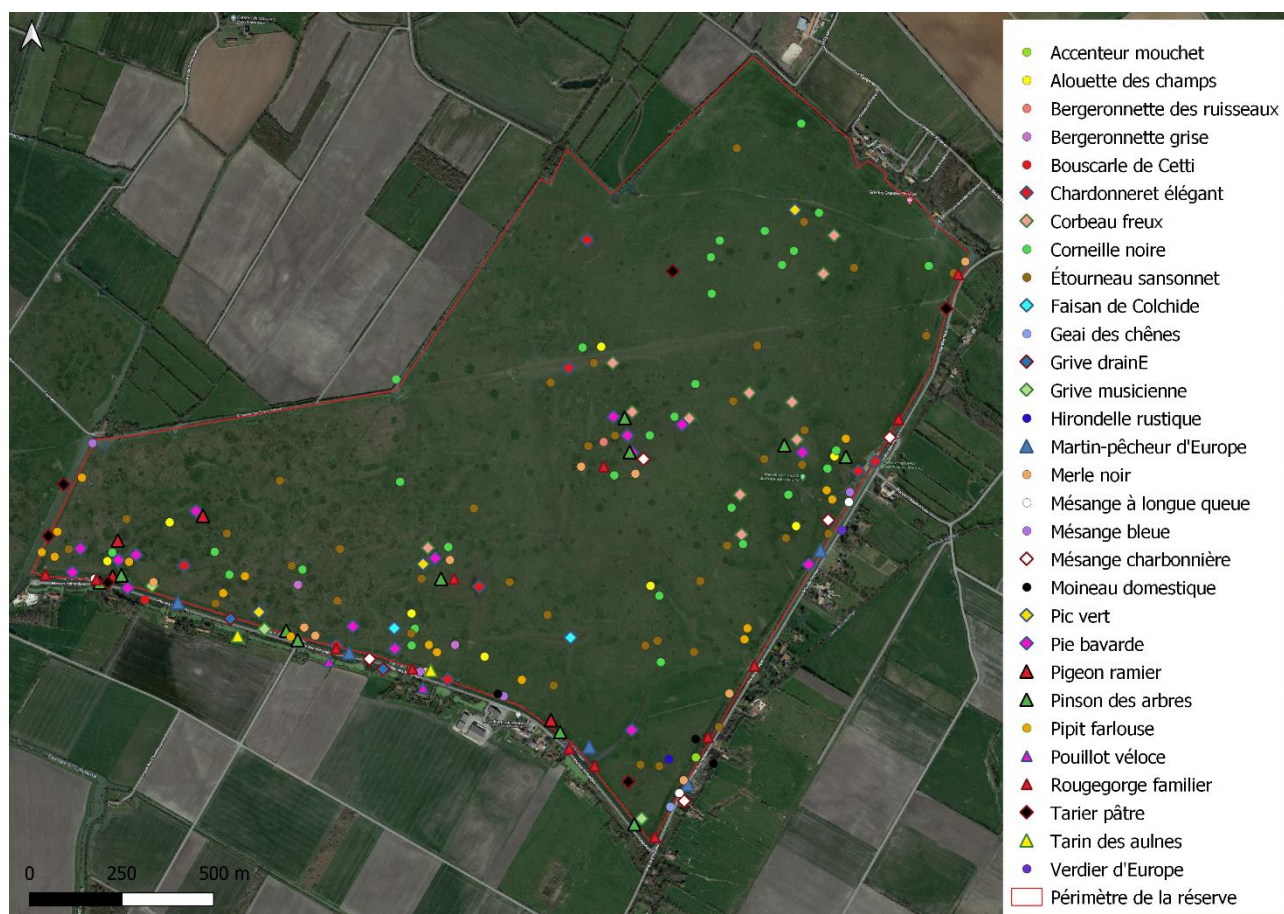


Figure 5 - Localisation des passereaux hivernants sur la réserve en 2023

3.3 Les limicoles

Dix espèces de limicoles ont fréquenté la réserve naturelle en 2023, soit trois de plus qu'en 2022. Elles sont les suivantes : la Barge à queue noire *Limosa limosa*, le Bécasseau variable *Calidris alpina*, la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, la Bécassine sourde *Lymnocryptes minimus*, le Chevalier culblanc *Tringa ochropus*, le Chevalier gambette *Tringa totanus*, le Courlis cendré *Numenius arquata*, le Courlis corlieu *Numenius phaeopus*, le Pluvier doré *Pluvialis apricaria* et le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*.

Certaines espèces n'avaient pas été vues depuis de nombreuses années. C'est notamment le cas du Bécasseau variable qui n'avait pas fréquenté le marais depuis 2005, 600 individus ont été comptabilisés en février 2023. Notons aussi le retour de la Barge à queue noire dont la dernière observation datait de 2019, deux individus ont été vus en mars 2023.

Comme constaté en 2022, les histogrammes suivants montrent que la majorité des espèces sont présentes lors des migrations pré et postnuptiales, soit au printemps et à l'automne. Cette année encore, on constate que le site est très intéressant pour l'hivernage des limicoles où l'on observe un pic d'effectif en janvier et février 2023 (plus de 5 000 individus, toutes espèces confondues en janvier contre 4 800 en février). Les limicoles profitent alors des ressources alimentaires offertes par la réserve lors de ces deux périodes clés de leur cycle.

Pour le mois de janvier 2023, le premier histogramme fait clairement apparaître le Courlis cendré *Numenius arquata* avec plus de 100 individus. Le second histogramme montre nettement la prédominance du Vanneau huppé *Vanellus vanellus*, avec plus de 3 500 individus et du Pluvier doré *Pluvialis apricaria* avec près de 1 500 individus en janvier 2023. En février, six espèces ont été inventoriées avec d'importants effectifs pour le Pluvier doré (plus de 3 000 individus), le Vanneau huppé (plus de 1 000 individus) et le Bécasseau variable *Calidris alpina* (600 individus).

En 2022, une espèce supplémentaire avait été inventoriée : le Chevalier guinette *Actitis hypoleucos*, tandis qu'en 2021 le Bécasseau minute *Calidris minuta* et le Combattant varié *Calidris pugnax* avaient été vus. Ces espèces sont présentes de façon très occasionnelle sur la réserve, leur absence n'est donc pas surprenante.

Pour une meilleure lisibilité nous avons fait le choix de faire apparaître le Pluvier doré, le Bécasseau variable et le Vanneau huppé dans un autre histogramme. Cette dernière espèce est la seule espèce de limicole présente à l'année sur la réserve. Comme chaque année, les effectifs les plus importants sont recensés en hiver et plus particulièrement en janvier avec près de 3 000 individus en 2022.



Barge à queue noire et Vanneau huppé © André ROBERT

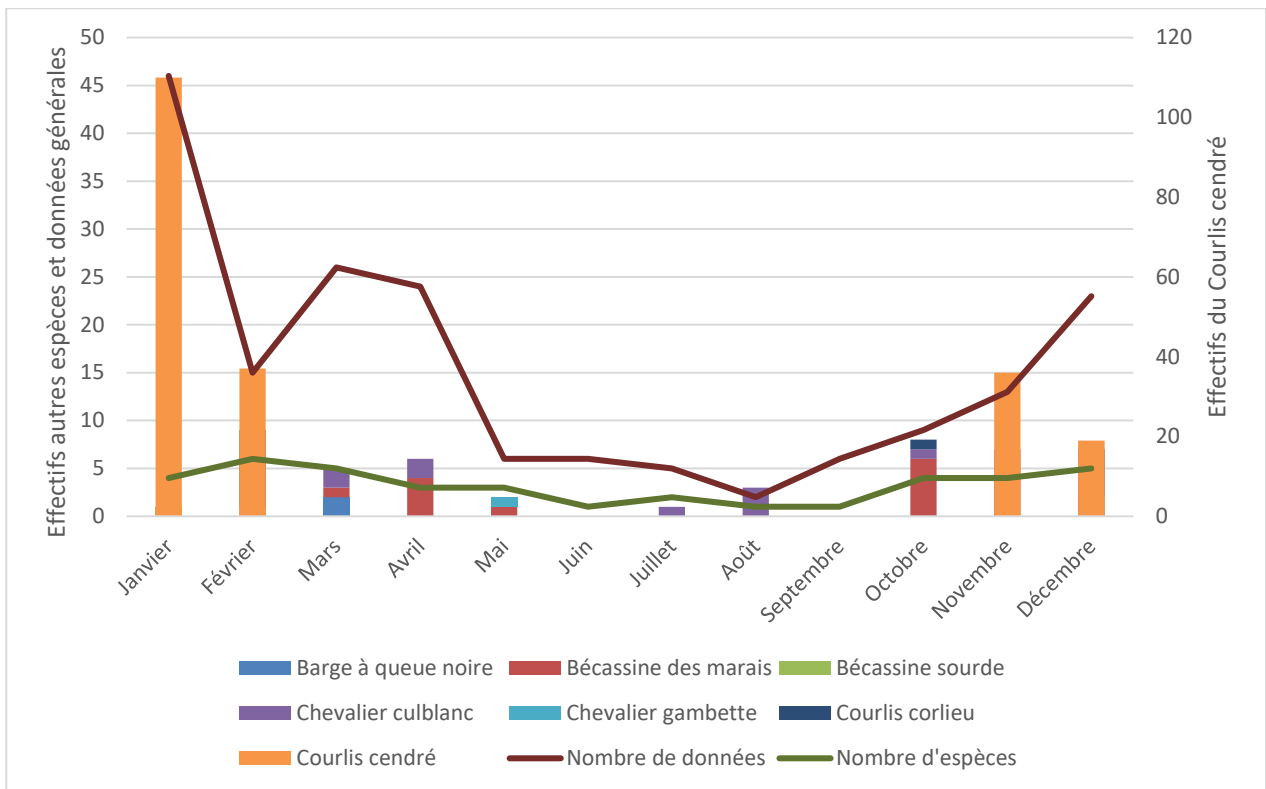


Figure 6 - Evolution du nombre de limicoles - hors vanneau, pluvier et bécasseau - sur la réserve en 2023

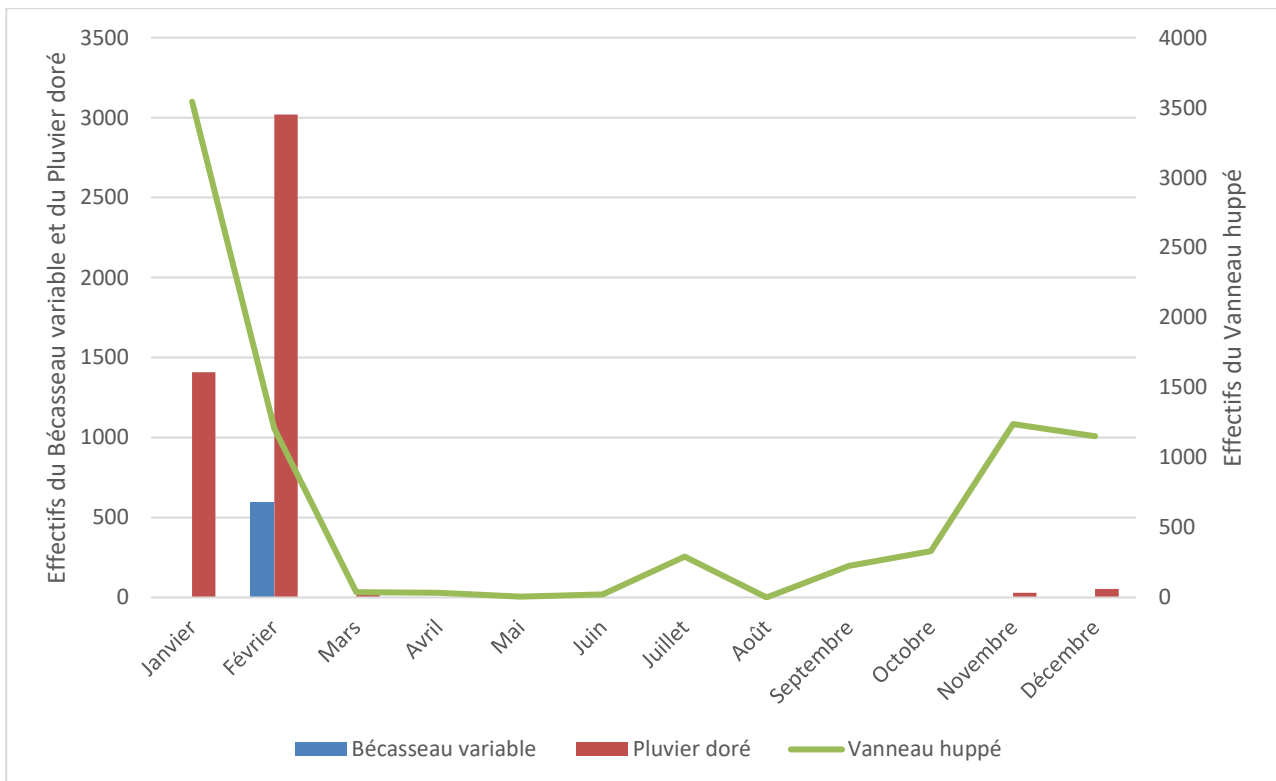


Figure 7 - Evolution du nombre de Vanneau huppé, Pluvier doré et Bécasseau variable sur la réserve en 2023

3.3.1. Les limicoles nicheurs

Alors qu'en 2021 nichaient le Vanneau huppé *Vanellus vanellus* et la Barge à queue noire *Limosa limosa* sur la réserve, en 2022, seul le Vanneau huppé a niché de façon probable. Le marais du Poiré-sur-Velluire constituait le site le plus orientale pour la Barge à queue noire *Limosa limosa*, en marais poitevin.

En 2023, le Vanneau huppé est toujours nicheur sur le marais. Notons également la nidification probable du Chevalier gambette *Tringa totanus* puisqu'un cri d'alarme a été entendu à la mi-mai. La reproduction de cette espèce très discrète n'a pu être confirmée par la suite. Concernant la Barge à queue noire, deux individus ont été vus à la mi-mars 2023. En Vendée, les premiers nicheurs sont inventoriés à cette période et se mélangent aux migrateurs. Pour le cas des individus observés sur la réserve, il semblerait qu'il s'agisse davantage de migrateurs puisqu'ils n'ont pas été revus ensuite.

Les effectifs nicheurs de Vanneau huppé présents en Marais poitevin sont globalement en baisse depuis une dizaine d'année. En effet alors qu'il existait environ 35 couples en 2010, ont en compte aujourd'hui qu'une vingtaine. Cela s'explique, a priori, par des prairies moins inondées qu'autrefois. Rappelons que l'inondation des baisses et le chargement du bétail sur la prairie sont déterminant pour son installation.

Comme en 2022, au mois de mars l'activité des vanneaux est relativement élevée sur la réserve. Il a été identifié, de façon certaine, six couples (en simultané le 20 mars). D'autres indices de nidification ont été relevés avec notamment des parades.

En avril les deux couples identifiés en mars sont toujours présents. A ceux-ci s'ajoutent un autre couple aux abords de la baisse Henriette.

Enfin, en mai on note un autre couple aux abords de la baisse de l'Achenal avec, pour celui-ci, une reproduction certaine (code 11 => oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention).

Au total, au moins six couples de Vanneau huppé ont été identifiés sur la réserve. Le tableau suivant fait état de l'évolution des couples nicheurs pour l'année 2023 et la carte suivante les localise.

Tableau 6 - Evolution des couples nicheurs de Vanneau huppé en 2023

Date	Nombre	Code atlas	Remarque	Commentaire
08-mars-23	1	6		
08-mars-23	1	6		
TOTAL INDIVIDU	2			
16-mars-23	6	6		Parade
TOTAL INDIVIDU	6			
20-mars-23	1	6		
20-mars-23	1	6		
20-mars-23	1	6		
20-mars-23	2	6		
20-mars-23	2	6		
20-mars-23	1	3		
TOTAL INDIVIDU	8			
28-mars-23	1	6		
28-mars-23	1	6		
28-mars-23	1	6		
28-mars-23	1	6		
28-mars-23	1	6		
TOTAL INDIVIDU	5			
05-avr-23	2	6		
05-avr-23	2	4		
05-avr-23	1	3		
05-avr-23	1	6		
05-avr-23	1	6		
TOTAL INDIVIDU	7			
17-avr-23	1	3		
17-avr-23	4	5		

Date	Nombre	Code atlas	Remarque	Commentaire
17-avr-23	2	5		1 couple
17-avr-23	1	8		
TOTAL INDIVIDU	8			
27-avr-23	1	8		
27-avr-23	1	8		
TOTAL INDIVIDU	2			
16-mai-23	1	11		
TOTAL INDIVIDU	1			
17-mai-23	1	8		Alarme
17-mai-23	4	8		Au moins deux couples alarmant
TOTAL INDIVIDU	5			

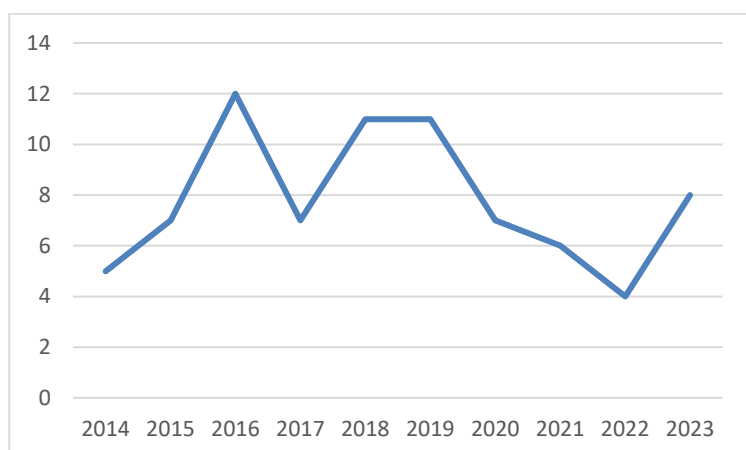


Figure 8 - Evolution du nombre de couples nicheurs de Vanneau huppé depuis 2014

La présence de Vanneau huppé en nidification est connue depuis les années 1990 sur la réserve naturelle. Le graphique ci-contre montre un certain déclin des effectifs nicheurs entre 2019 et 2022. En effet, alors que 11 couples étaient présents en 2022, seulement quatre couples ont fréquenté le marais. En 2023, huit couples ont été recensés. Le suivi 2024 montrera si cette nouvelle tendance se poursuit.

Cette année, un cas de nidification certaine a été inventorié aux abords de la baisse de l'Achenal. Les autres cas de nidification se concentrent aux abords de la baisse des Noyers.



Figure 9 - Localisation des individus de Vanneau huppé en période de reproduction au sein de la réserve

3.3.2. Les limicoles hivernants

Huit espèces de limicoles hivernent sur la réserve en 2023, soit quatre de plus qu'en 2022. On retrouve les espèces habituelles telles que le Courlis cendré *Numenius arquata*, le Pluvier doré *Pluvialis apricaria*, le Vanneau huppé *Vanellus vanellus* et la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*. Mais également des espèces plus occasionnelles comme le Bécasseau variable *Calidris alpina*, la Bécassine sourde *Lymnocyptes minimus*, le Chevalier culblanc *Tringa ochropus* et le Courlis corlieu *Numenius phaeopus*.

Comme en 2022, l'espèce dominante est le Vanneau huppé où les effectifs cumulés atteignent plus de 7 000 individus en hiver. La seconde espèce hivernante de la réserve est le Pluvier doré avec plus de 4 000 individus (effectifs cumulés).

Les vanneaux utilisent de façon uniforme la réserve. Concernant les autres espèces, les effectifs les plus importants se concentrent sur la basse Henriette. Seul le Courlis cendré et la Bécassine des marais s'observent çà et là sur la réserve.

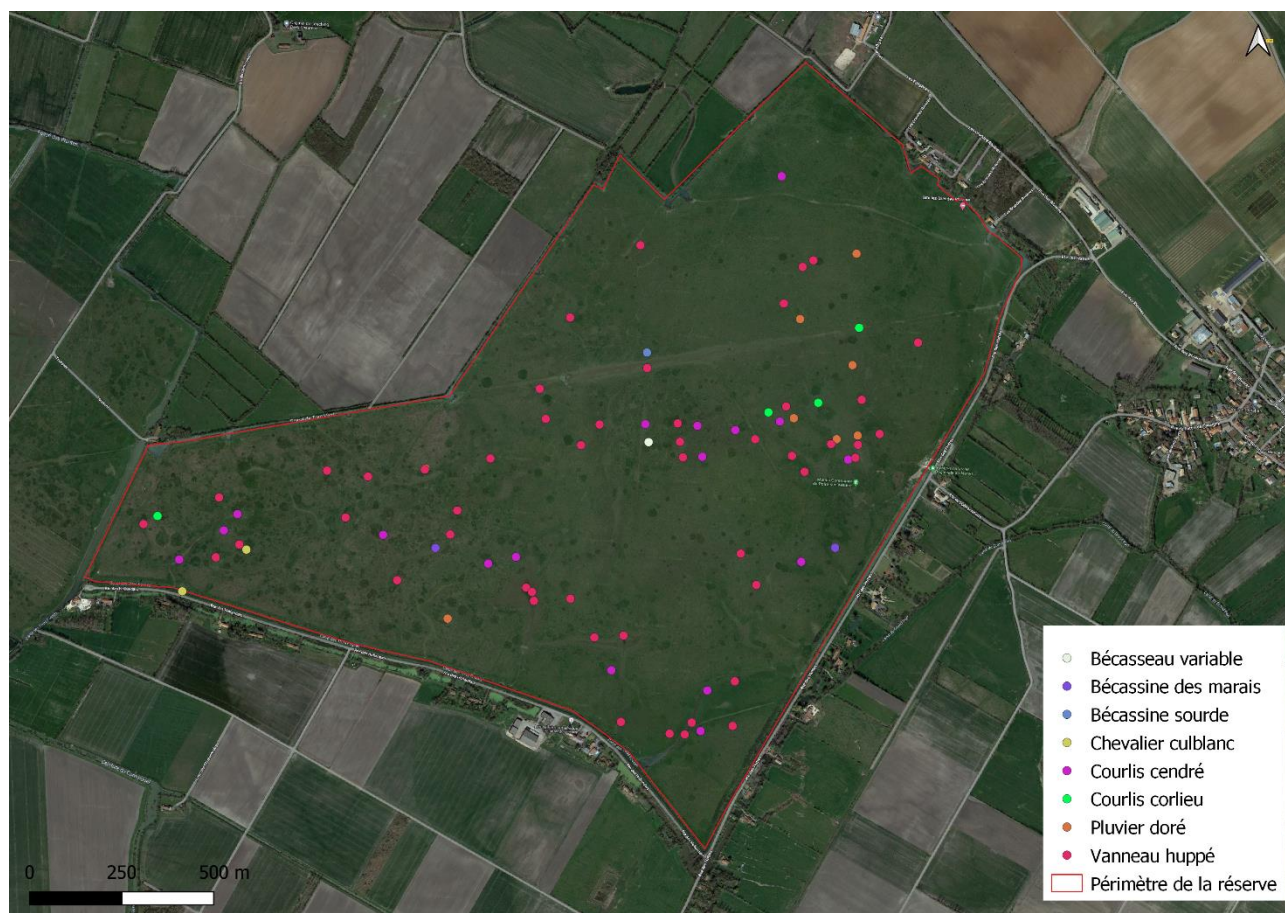


Figure 10 - Localisation des limicoles hivernants au sein de la réserve en 2023

3.4 Les rapaces

En 2022, neuf espèces avaient été observées sur la réserve naturelle. En 2023, toutes sont présentes, elles sont les suivantes : le Busard des roseaux *Circus aeruginosus*, le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*, la Buse variable *Buteo buteo*, l'Epervier d'Europe *Accipiter nisus*, le Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*, le Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, le Busard cendré *Circus pygargus*, le Hibou des marais *Asio flammeus* et le Milan noir *Milvus migrans*. Compte tenu de leur phénologie, ces deux dernières espèces fréquentent le site en période estivale uniquement.

Comme en 2022, l'histogramme suivant montre que les espèces les plus communes sur la réserve sont la Buse variable *Buteo buteo* et le Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*. Toutes deux s'observent à l'année sur le marais. Les autres espèces sont présentes ponctuellement. La réserve naturelle est, pour la grande majorité des rapaces, seulement une zone d'alimentation ou de passage.

Notons que l'Elanion blanc n'a pas été revu sur la réserve depuis 2021. Rappelons que des indices de nidification ont par ailleurs été identifiés sur la commune de Nalliers. Il est donc possible que l'espèce s'installe prochainement à proximité de la réserve. L'espèce est donc à surveiller puisqu'elle est en large expansion dans le département.

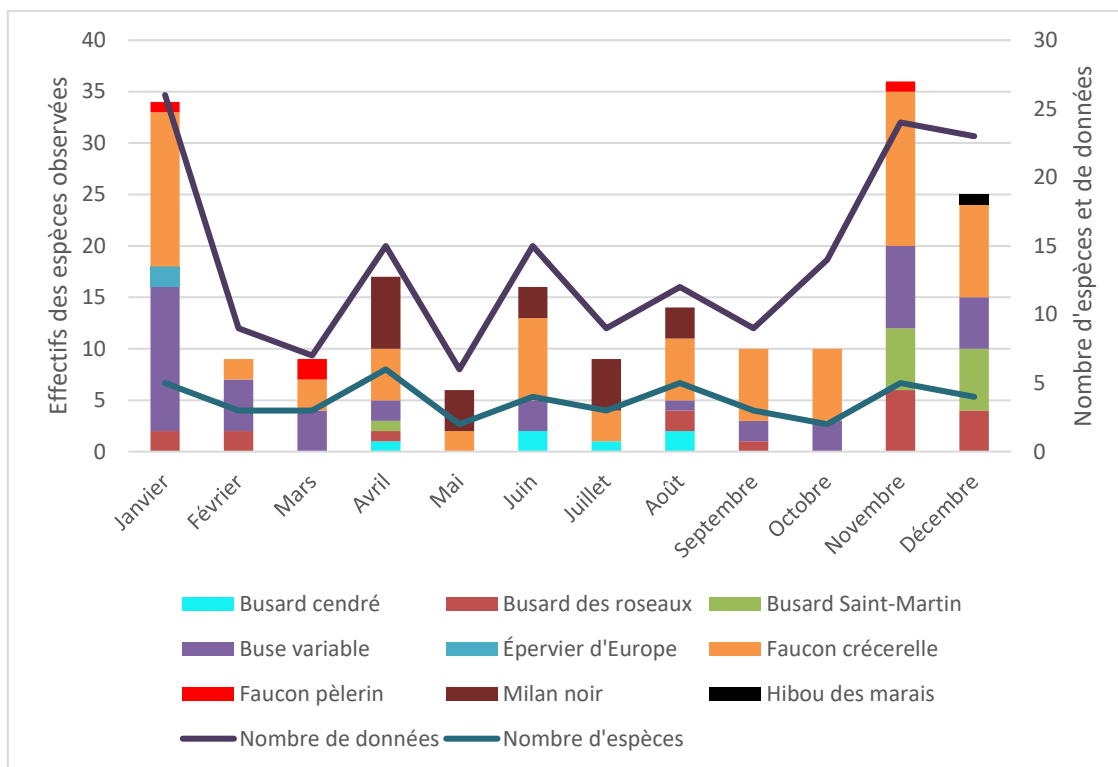


Figure 11 - Evolution du nombre de rapaces sur la réserve en 2023

3.4.1. Les rapaces nicheurs

Le site est peu fréquenté par les rapaces en reproduction. En 2021, deux espèces avaient montré des signes de nidification : le Hibou moyen-duc *Asio otus* et le Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*. Les deux espèces utilisaient une plateforme à cigogne présente au nord du marais. Le faucon s'étant approprié le nichoir présent sous la plateforme, et le hibou la plateforme en tant que telle. Ce dernier ne niche plus sur la réserve depuis 2021.

A l'inverse, le couple de Faucon crécerelle est toujours présent dans le nichoir. Alors qu'en 2022 ce couple a produit deux poussins, en 2023 aucun n'a été observé. La carte ci-contre localise le couple de Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*.



Figure 12 - Localisation des rapaces nicheurs sur la réserve naturelle en 2023

3.4.2. Les rapaces hivernants

En 2023, six espèces fréquentent le marais en saison hivernale : le Busard des roseaux *Circus aeruginosus*, le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*, la Buse variable *Buteo buteo*, l'Épervier d'Europe *Accipiter nisus*, le Faucon crécerelle *Falco tinnunculus* et le Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, soit les espèces présentes de façon habituelle sur le site d'étude. Il s'agit essentiellement d'individus en vol ou en recherche de nourriture.

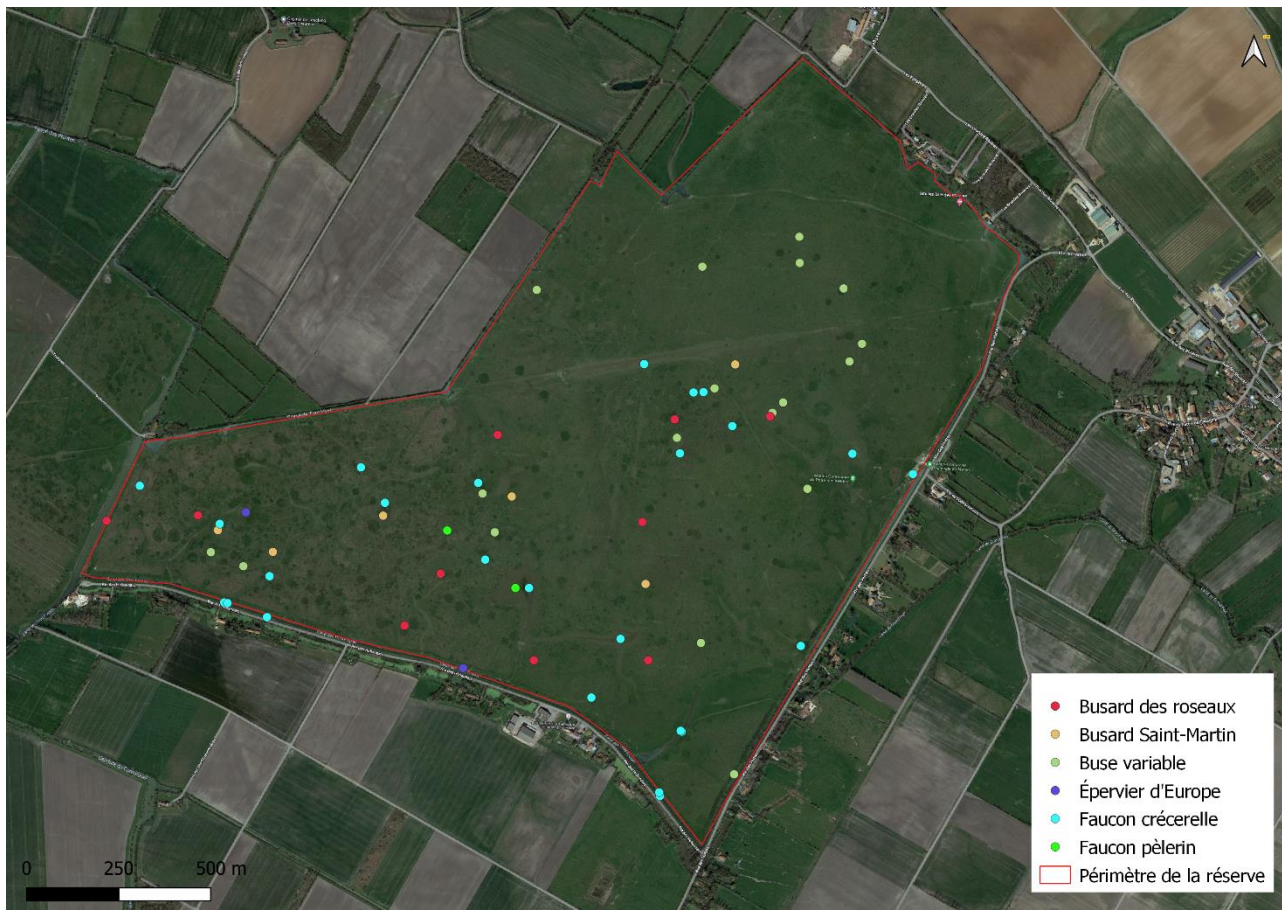


Figure 13 - Localisation des rapaces fréquentant la réserve naturelle en saison hivernale en 2023

3.5 Les Anatidés

Huit espèces d'Anatidés ont fréquenté la réserve naturelle en 2023, soit trois de plus qu'en 2022. Elles sont les suivantes : le Canard colvert *Anas platyrhynchos*, Canard pilet *Anas acuta*, Canard siffleur *Mareca penelope*, Canard souchet *Spatula clypeata*, Cygne tuberculé *Cygnus olor*, Oie cendrée *Anser anser*, Sarcelle d'hiver *Anas crecca* et Tadorne de Belon *Tadorna tadorna*. Seul le Cygne tuberculé et le Canard colvert sont présents à l'année sur le communal.

L'histogramme suivant montrent que la majorité des autres espèces sont présentes en hiver. Notons que le Canard colvert est l'espèce la plus abondante sur cette période avec un pic à plus de 800 individus au mois de novembre 2023. A compter du mois de mars ses effectifs diminuent pour être très faible en été et remonter à la fin de l'automne.

Le Tadorne de Belon fréquente le communal au printemps également. Enfin, le Canard pilet a été recensé en migration prénuptiale où un seul individu a été noté en avril 2023.

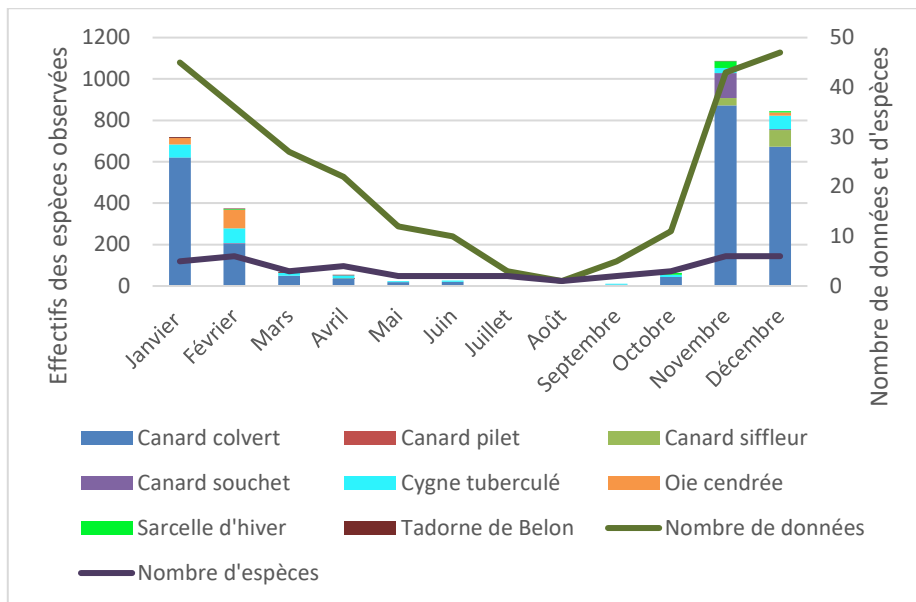


Figure 14 - Evolution du nombre d'Anatidés sur la réserve naturelle en 2023

3.5.1. Les Anatidés nicheurs

La première espèce d'Anatidés nicheurs est le Canard colvert *Anas platyrhynchos*, où cinq poussins ont été observés dans le fossé sud bordant la réserve. La seconde est le Cygne tuberculé *Cygnus olor*, avec la présence d'un nid vu avec un adulte couvant à l'est de la réserve.

Pour ces deux espèces, la reproduction n'avait pas été confirmée en 2022. Il avait été noté la reproduction probable du Canard colvert avec la présence d'un couple au nord-ouest de la réserve en mars. Ces oiseaux n'avaient pas été revus ensuite. Concernant le Cygne tuberculé, aucun indice de reproduction n'avait été noté. Il s'agit donc de deux nouvelles espèces nicheuses sur le communal.



Figure 15 - Localisation des Anatidés nicheurs sur la réserve naturelle en 2023

3.5.2. Les Anatidés hivernants

Cette année encore le Canard colvert *Anas platyrhynchos* est l'espèce la plus abondante en hiver. En novembre on note également un pic à 120 individus (effectif cumulé) pour le Canard souchet *Spatula clypeata*, tandis que l'espèce est globalement peu abondante sur le site (moins de 10 individus observés sur les autres mois d'hiver). En décembre, le Canard siffleur *Mareca penelope* est la seconde espèce la plus abondante avec 80 individus comptabilisé. Parmi les espèces avec des effectifs importants, notons le Cygne tuberculé *Cygnus olor* tout au long de l'hiver (pic à 71 individus en février 2023) et l'Oie cendrée *Anser anser* avec un pic à 91 individus en février 2023.

Les Anatidés fréquentent uniformément les baisses du site d'étude. La carte ci-après localise les observations de ces oiseaux. Notons que le Canard chipecou *Mareca strepera* n'a pas été vu en 2023.



Figure 16 - Localisation des Anatidés hivernants sur la réserve naturelle en 2023

3.6 Les autres groupes d'espèces

Ce chapitre aborde l'ensemble des oiseaux pouvant fréquenter les zones humides - en dehors des limicoles et Anatidés : Ciconidés, Ardéidés, Rallidés, Phalacrocoracidés, Podicipédidés, Laridés et Threskiornithidae. Au total 17 espèces ont été inventoriées. Elles apparaissent dans le tableau suivant.

Tableau 7 - Liste des autres espèces présents sur la réserve naturelle

Ardéidés	Laridés	Rallidés	Ciconidés
Aigrette garzette	Goéland argenté	Foulque macroule	Cigogne blanche
Bihoreau gris	Goéland brun	Gallinule poule d'eau	-
Grande Aigrette	Goéland leucophée	Râle d'eau	-
Héron cendré	Mouette rieuse	-	-
Héron garde-bœufs	-	-	-
Héron pourpré	-	-	-
Threskiornithidae	Phalacrocoracidés	Podicipédidés	
Spatule blanche	Grand cormoran	Grèbe castagneux	

Pour l'année 2023, deux espèces ont fréquenté le communal sur l'ensemble de l'année : le Grand cormoran *Phalacrocorax carbo* et le Héron cendré *Ardea cinerea*. Les effectifs cumulés de ces deux espèces sont nettement plus élevés sur la période hivernale qu'en été.

La Gallinule poule d'eau *Gallinula chloropus* et le Héron garde-bœuf *Bubulcus ibis* ont été inventoriés sur onze mois de l'année. Les effectifs de la Gallinule poule d'eau et du Héron garde-bœuf sont plus abondants au printemps et en été qu'en hiver.

La Cigogne blanche *Ciconia ciconia* fréquente le site tant pour la nidification que l'hivernage. Elle reste toutefois plus abondante en période pré-nuptiale.

Les autres espèces fréquentent essentiellement la réserve en hivernage où elles trouvent les ressources alimentaires nécessaires à leur développement, à l'exception du Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax* qui n'est présent qu'entre mai et juillet.

L'histogramme suivant fait état de l'évolution des effectifs cumulés pour l'année 2023.

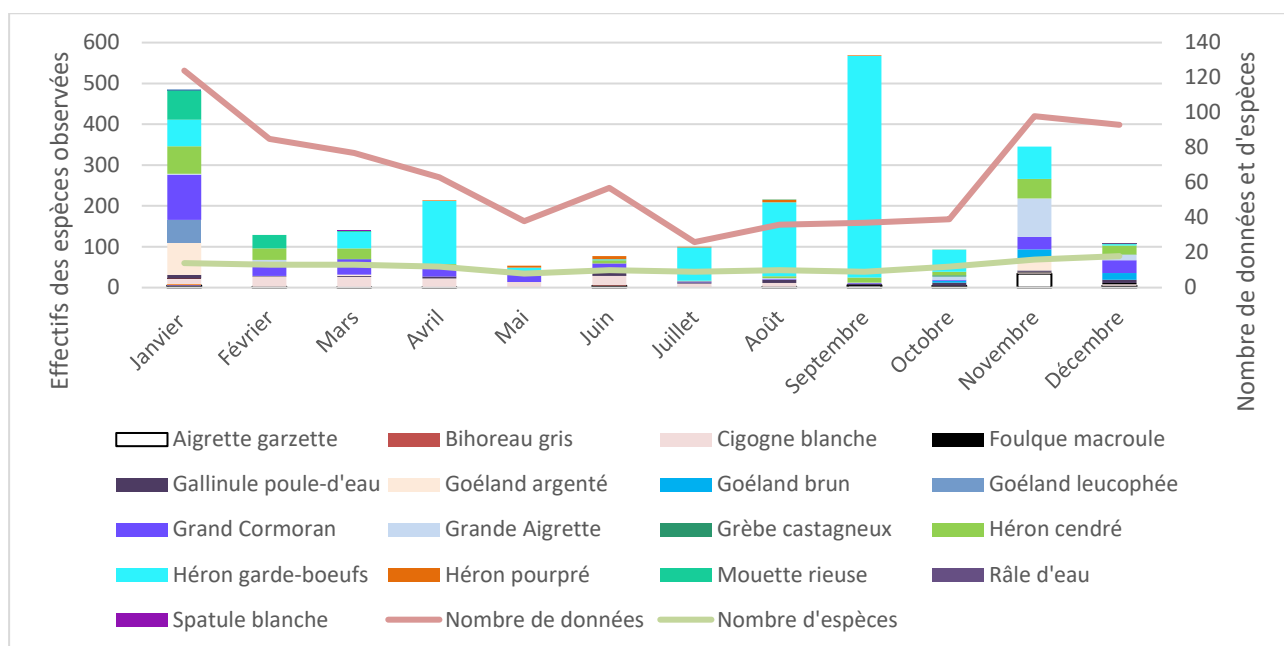


Figure 17 - Evolution des effectifs cumulés d'oiseaux d'eau en 2023 sur la réserve naturelle

3.6.1. Les autres espèces nicheuses

En 2023 trois espèces se sont reproduites de façon certaine sur la réserve. Soit deux de plus qu'en 2022.

La première est la Gallinule poule d'eau *Gallinula chloropus*, dont plusieurs poussins ont été vus. La deuxième et la troisième sont le Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo* et la Cigogne blanche *Ciconia ciconia*. Deux nids de Grand cormoran ont été vus avec des adultes couvant, contre trois pour la Cigogne blanche. Pour cette dernière espèce, trois poussins ont été comptabilisés sur un nid et deux poussins sur les deux autres nids (sept poussins au total).

Comme à l'accoutumé, les nids de Grand cormoran *Phalacrocorax carbo* et de Cigogne blanche *Ciconia ciconia* sont localisés en limite nord-est du communal. En 2021, 17 nids de la première espèce avaient été recensés. On constate donc une chute importante des effectifs depuis 2022 avec la présence de seulement deux nids. Les effectifs nicheurs de Cigogne blanche *Ciconia ciconia* sont, quant à eux, stables. La Gallinule poule d'eau *Gallinula chloropus* a, comme en 2022, niché au niveau de la baisse de Morusson. Au moins deux couples sont présents puisque deux nichées différentes ont été vues.

Tableau 8 - Autres espèces nicheuses sur la réserve naturelle

Espèce	Nombre de couples	Nombre de poussins	Reproduction	Code atlas
Phalacrocoracidés				
Grand cormoran	2	-	Certaine	14 et 18
Rallidés				
Gallinule poule d'eau	> 2	4	Certaine	13
Ciconidés				
Cigogne blanche	5	> 7	Certaine	13 14 18 et 19



Figure 18 - Localisation des autres espèces nicheuses sur la réserve naturelle en 2023

3.6.2. Les autres espèces hivernantes

Quatorze autres espèces ont été inventoriées en hiver sur le site d'étude. Les plus gros effectifs cumulés sur la période hivernales, pour l'année 2023, concerne le Grand cormoran *Phalacrocorax carbo* et le Héron cendré *Ardea cinerea*. Elles se répartissent de façon uniforme sur la réserve. Le Grand cormoran fréquente également beaucoup les arbres présents en bordure nord-ouest du marais.

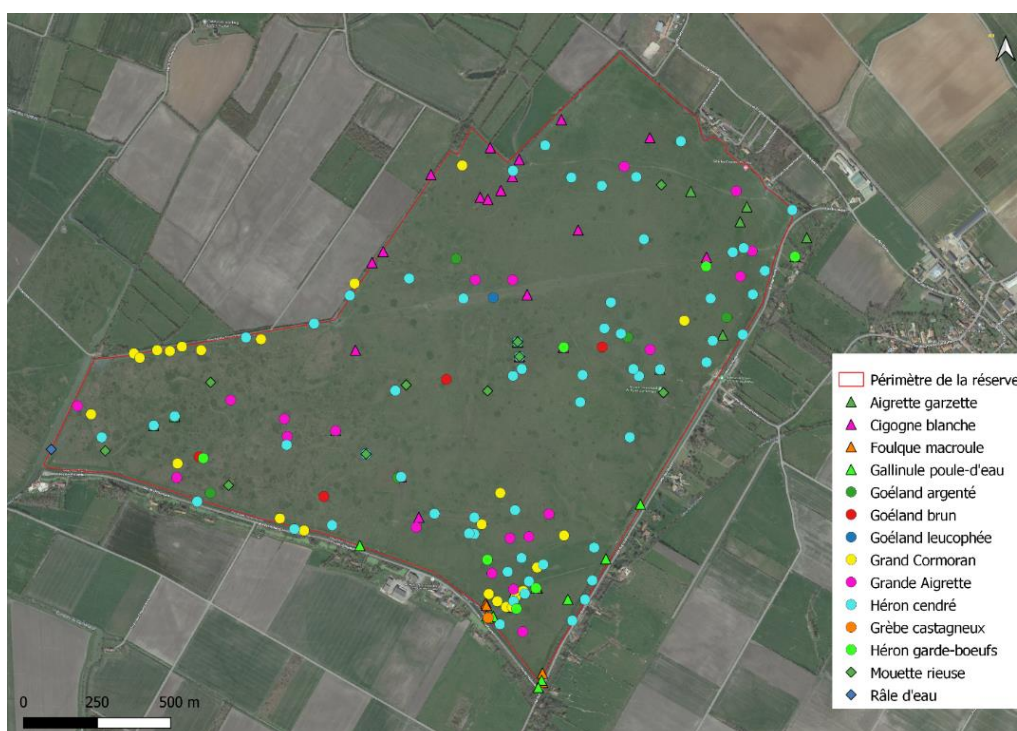


Figure 19 - Localisation des autres espèces hivernantes sur la réserve naturelle en 2023

CONCLUSION

Dans l'objectif d'évaluer l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants au sein de la RNR du Poiré-sur-Velluire la LPO Vendée a effectué, en 2023 encore, le suivi de ces populations.

La présente étude a permis dans un premier temps de mettre en avant la richesse ornithologique du site avec, en 2023, 100 espèces présentes. Cette année a permis d'ajouter une espèce supplémentaire portant à 183 le nombre d'espèces recensées sur le site depuis 1970.

Les études ornithologiques menées ont, dans un second temps, montré tout l'intérêt du marais lors de deux périodes clés dans le cycle des oiseaux : la migration et l'hivernage. Cette constatation se confirme cette année encore. En effet, les ressources alimentaires présentes permettent à bon nombre d'espèce de s'alimenter lors de ces périodes charnières. Le marais et ses abords sont également intéressants pour l'avifaune nicheuse. Notons de plus que la préservation de la ripisylve est primordiale à la conservation des passereaux nicheurs.

ANNEXE 1 : LISTE DES CODES ATLAS

Nidification possible	
2	Présence dans son habitat durant sa période de nidification.
3	Mâle chanteur (ou cris de nidification) ou tambourinage en période de reproduction.
Nidification probable	
4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.
5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.
6	Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.
7	Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos).
8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.
9	Présence de plaques incubatrices. (Observation sur un oiseau en main)
10	Transport de matériel ou construction d'un nid ; forage d'une cavité (pics).
Nidification certaine	
11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison.
13	Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid ; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).
15	Adulte transportant un sac fécal.
16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification.
17	Coquilles d'œufs éclos.
18	Nid vu avec un adulte couvant
19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus).
Si et seulement si un des cas ci-dessus n'est pas applicable	
30	Nidification possible
40	Nidification probable
50	Nidification certaine
99	Espèce absente malgré des recherches

ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES PRESENTES ENTRE 2021 ET 2023

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive oiseaux	Protection	France			PDL	Dernière année d'observation
				Nicheur	Hivernant	Passage	Nicheur	
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	Protégé	LC	NAc	-	LC	2023
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Ann. I	Protégé	LC	NAc	-	LC	2023
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Ann. II	Chassable	NT	LC	NAd	NT	2023
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Ann. I	Protégé	LC	NAc		LC	2021
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	-	Chassable	VU	NT	VU	VU	2023
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	-	Protégé	-	NAc	LC	-	2021
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	-	-	-	LC	NAc	-	2023
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Ann. II	Chassable	CR	DD	-	CR	2023
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Ann. II	Chassable	-	DD	-	-	2023
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	-	Protégé	LC	NAd	-	LC	2023
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Protégé	LC	NAd	-	LC	2023
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	-	Protégé	LC	-	DD	LC	2023
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Ann. I	Protégé	NT	-	-	NT	2023
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Ann. I	Protégé	LC	-	LC	LC	2021
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	-	Protégé	NT	-	-	LC	2023
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	-	Protégé	EN	-	NAc	NT	2023
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Protégé	VU	-	-	EN	2021
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	-	Protégé	NT	-	-	VU	2023
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	-	Protégé	LC	-	NAd	LC	2022
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Ann. I	Protégé	NT	-	NAd	VU	2023
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Ann. I	Protégé	NT	-	NAd	VU	2023
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Ann. I	Protégé	LC	-	NAd	LC	2023
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Protégé	LC	NAc	NAc	LC	2023
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Ann. II	Chassable	LC	-	NAd	LC	2023
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	-	Introduit	-	-	-	NAa	2021
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	-	Chassable	LC	LC	NAc	NT	2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive oiseaux	Protection	France			PDL	Dernière année d'observation
				Nicheur	Hivernant	Passage	Nicheur	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	Chassable	LC	LC	NAd	LC	2023
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Ann.II et Ann III	Chassable	NAb	LC	NAd	NAb	2023
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	Ann. II	Chassable	NAb	LC	NAd	-	2023
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	Ann. II	Chassable	LC	LC	NAd	LC	2023
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Protégé	VU	NAd	NAd	NT	2023
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	-	Protégé	-	NAd	LC	-	2023
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Ann. III	Chassable	LC	NAd	LC	LC	2023
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	-	Protégé	NT	NAd	DD	EN	2022
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	-	Partiellement protégé	LC	NAd		LC	2023
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Ann. I	Protégé	LC	NAd	NAd	LC	2023
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	-	Protégé	VU	-	-	LC	2023
Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	Ann. I	Chassable	NAb	-	-	Nab	2021
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	Chassable	LC	LC	-	LC	2023
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	Chassable	LC	NAd	-	LC	2023
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	Protégé	LC	-	DD	LC	2023
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Ann. II	Chassable	VU	LC	NAd	EN	2023
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Ann. II	Protégé	-	NAd	VU	-	2023
Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i>	-	Protégé	-	-	-	Naa	2021
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Ann. II	Protégé	LC	-	-	Naa	2023
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	-	Protégé	LC	-	-	LC	2021
Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Ann. I	Protégé	VU	-	-	Nab	2021
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-	Protégé	LC	NAd	NAd	LC	2023
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	Chassable	LC	LC	NAd	LC	2023
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	-	Chassable	LC	-	-	NE	2023
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Protégé	NT	NAd	NAd	LC	2023
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Ann. I	Protégé	-	DD	NAd		2021
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	-	Protégé	LC	-	NAd	LC	2021
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Ann. I	Protégé	LC	NAd	NAd	-	2023
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Protégé	LC	NAd	NAd	LC	2023
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-	Protégé	NT	-	DD	LC	2022
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Protégé	LC	-	DD	LC	2023

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive oiseaux	Protection	France			PDL	Dernière année d'observation
				Nicheur	Hivernant	Passage	Nicheur	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Ann.II et Ann III	Partiellement protégé	LC	NAd	NAd	LC	2023
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	Chassable	LC	NAd	NAd	LC	2023
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	Chassable	LC	NAd	-	LC	2023
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	-	Protégé	NT	-	DD	LC	2022
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	-	Protégé	VU	-	DD	-	2023
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	-	Protégé	NT	NAd	-	NT	2023
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	-	Protégé	LC	LC	-	VU	2023
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	-	Protégé	EN	LC	-	-	2023
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	-	Protégé	LC	NAd	-	NT	2023
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Ann. I (ssp sinensis)	P Protégé	LC	LC	NAd	LC	2023
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Ann. I	Protégé	NT	LC	-	VU	2023
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	-	Protégé	LC	NAd	-	LC	2023
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	Chassable	LC	NAd	-	LC	2023
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	-	Chassable	LC	LC	-	-	2022
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	Chassable	-	LC	-	-	2022
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	Chassable	LC	NAd	NAd	LC	2023
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	-	Protégé	LC	NAd	-	LC	2021
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Ann. I	Protégé	CR	NT	NAd	-	2022
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-	Protégé	LC	NAd	NAd	LC	2023
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	-	Protégé	LC	NAd	-	LC	2023
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Ann. I	Protégé	LC	-	-	LC	2023
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Ann. I	Protégé	VU	NAd	-	EN	2022
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	-	Protégé	LC	NAd	-	LC	2021
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	-	Protégé	LC	-	NAd	LC	2023
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Protégé	NT	-	DD	LC	2023
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	-	Protégé	LC	NAd	-	LC	2023
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	Protégé	LC	-	NAd	LC	2023
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	Protégé	VU	NAd	NAd	VU	2023
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	-	Protégé	LC	-	NAd	LC	2023
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-	Protégé	NT	-	DD	LC	2023
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Ann. I	Protégé	VU	NAd	-	LC	2023

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive oiseaux	Protection	France			PDL	Dernière année d'observation
				Nicheur	Hivernant	Passage	Nicheur	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	Chassable	LC	NAd	NAd	LC	2023
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	Protégé	LC	-	NAb	LC	2023
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Protégé	LC	-	NAb	LC	2023
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Protégé	LC	NAb	NAd	LC	2023
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Ann. I	Protégé	LC	-	NAd	NT	2023
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	Protégé	LC	-	NAb	LC	2023
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	-	Protégé	NT	LC	NAd	LC	2023
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	-	Chassable	-	VU	NAd	EN	2023
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Ann. II	Chassable	LC	-	-	NE	2021
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Ann. II Ann. III	Chassable	LC	-	-	NE	2023
Pic épeiche	<i>Dendrocopus major</i>	-	Protégé	LC	NAd	-	LC	2023
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	Protégé	LC	-	-	LC	2023
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	Chassable	LC	-	-	LC	2023
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Ann. I	Protégé	NT	-	-	LC	2023
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	-	-	-	-	-	-	2022
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	-	LC	NAd	NAd	LC	2022
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	Chassable	LC	LC	NAd	LC	2023
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Protégé	LC	NAd	NAd	LC	2023
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-	Protégé	-	DD	NAd	-	2022
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-	Protégé	LC	-	DD	LC	2022
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Protégé	VU	DD	NAd	EN	2023
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	-	Protégé	LC	NAd	NAd	-	2021
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Ann. I	Chassable	-	LC	-	-	2023
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-	Protégé	NT	-	DD	VU	2021
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Protégé	LC	NAd	NAd	LC	2023
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Ann. II	Chassable	NT	NAd	NAd	DD	2023
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	-	Protégé	NT	NAd	NAd	LC	2022
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Protégé	LC	-	NAd	LC	2023
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Protégé	LC	NAd	NAd	LC	2023
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	-	Protégé	LC	-	NAd	LC	2023
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	Protégé	LC	NAd	NAd	LC	2023
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	-	Protégé	LC	-	NAd	LC	2022

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive oiseaux	Protection	France			PDL	Dernière année d'observation
				Nicheur	Hivernant	Passage	Nicheur	
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	-	Chassable	VU	LC	NAd	CR	2023
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-	Protégé	VU	-	NAd	NT	2021
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Ann. I	Protégé	NT	VU	NAd	VU	2023
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	-	Protégé	LC	LC	-	LC	2023
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	-	Protégé	VU	-	DD	EN	2022
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Protégé	LC	NAd	NAd	NT	2023
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	-	Protégé	LC	DD	NAd	NAb	2023
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	-	Protégé	LC	NAd	NAd	CR	2023
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Ann. II	Chassable	VU	-	NAd	NT	2023
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	Chassable	LC	-	NAd	LC	2022
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	-	Protégé	NT	-	DD	CR	2022
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Protégé	LC	NAd	-	LC	2023
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Ann. II	Chassable	NT	LC	NAd	LC	2023
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	-	Protégé	VU	NAd	NAd	NT	2023